



FOULEES AUTOMNE 2023

RÉGLEMENT RANDONNEES

Article 1 : Organisation

Les Foulées d'automne sont des courses sur route et des randonnées organisées par l'Office Municipal des Sports de Semur-en-Auxois. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par téléphone au 06.17.03.31.76 ou 03.45.33.91.88, ou par mail à l'adresse oms-cdsa@sfr.fr

Article 2 : Date, horaires et parcours

Les Foulées d'automne se tiendront le **dimanche 8 octobre 2023** à Semur-en-Auxois.

Les randonnées partiront à **9h30**. Les départs seront donnés sur Esplanade de la Bague, Avenue Höhr-Grenzhausen, pour un parcours d'une boucle prédéfinie à travers les rues de Semur-en-Auxois et alentours suivant la distance choisie.

Les distances des 2 randonnées sont **5 km et 12 km**.

Les randonnées ne sont pas encadrées mais les parcours sont balisés. Les randonneurs peuvent être amenés à emprunter et/ou traverser des routes, ils sont tenus de respecter le code de la route.

Les randonnées sont organisées sans esprit de compétition, pas de classification ni de classement.

Les randonneurs doivent respecter les lieux empruntés, les propriétés privées ainsi que la flore et la faune environnantes.

Pour des raisons de sécurité et de confort optimum, les randonneurs doivent porter une tenue vestimentaire et des chaussures adaptées à la marche et aux conditions climatiques. Il n'est pas prévu de ravitaillement.

Chaque participant s'engage à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon. Avant le départ et en cas de difficulté, prendre note du numéro de téléphone de la personne responsable des randonnées (Claude Durupt 06.84.62.95.14)

Article 3 : Conditions de participation

Certificat médical et licences sportives

Aucun certificat médical ni licence n'est demandé pour participer aux randonnées.

Catégories d'âge

Les randonnées des Foulées d'automne sont accessibles à tous.

Les mineurs sont placés sous la responsabilité parentale. Les jeunes âgés de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Divers

Votre inscription vaut déclaration de bonne santé. Chaque participant reconnaît être apte physiquement à effectuer la randonnée qu'il choisit.

Les animaux sont tolérés mais doivent être tenus en laisse et muselés si nécessaire.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions en ligne se font jusqu'au samedi 7 octobre 2023, 13 heures ou sur place le jour de la randonnée avec une majoration.

Sur place, Esplanade de la Bague, les inscriptions ouvriront à **8h00** avec clôture à **9h15**.

Chaque participant à la randonnée doit s'inscrire, s'il est déjà inscrit en ligne, il doit se faire pointer le jour de la manifestation à l'espace inscription (Esplanade de la Bague, sous le barnum).

Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 11.00 € (+ 1.10 € de frais) en ligne ou 13.00 € sur place.

1 € est reversé à la Ligue contre le cancer.

Le tarif comprend l'inscription, le repas et un souvenir ; il ne sera pas possible de prétendre à une réduction si le randonneur ne consomme pas le repas.

Transfert d'inscription

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription à un tiers sont strictement interdits. Tout participant non inscrit est en infraction avec le présent règlement et pourra être reconnu responsable de tout dommage causés ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un randonneur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) reste possible.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le randonneur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes (UNASS) dotée des matériels roulant et médical nécessaires. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque plan de parcours.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un randonneur victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours, tous les randonneurs quittant les circuits programmés et/ou ne souhaitant pas rejoindre l'arrivée est tenue de le signaler au poste de contrôle à l'arrivée.

L'arrivée s'effectuera dans la cour du Centre Salle St Exupéry, rue Joseph Lambert.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie Groupama pour couvrir l'évènement. Tous les participants sont tenus d'avoir une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des randonneurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les randonneurs assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement des foulées d'automne en cas de dommages ou de séquelles consécutifs à la randonnée. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de sa volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 8 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque randonneur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

**Tout randonneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement
et en accepte toutes les clauses**